



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/03/2023

MAIRIE

18 Avenue de la Gare

54290 BAYON

Tél : 03 83 72 51 52

secretariat@mairie-bayon.fr

www.mairie-bayon.fr

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à 19h00, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence du Maire, Mme CHARROIS Nicole.

Étaient présents : Mme CHARROIS Nicole, Mme BEURTON Sandrine, M. RAULIN Thomas, Mme DELORME Sylvie, M. DELIEGE Fabrice, M. RUSE Serge, Mme VAUNE Audrey, Mme RAUMEL Karine, M. LAMOISE Régis, Mme COINTEAUX Chantal, Mme PETAT COLLE Annick, M. ROUY Christophe.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 12

Absents : 1

Excusés : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 14

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 1

Étai(ent) excusé(s) : Mme FRANCOIS Vanessa donne procuration à Mme BEURTON Sandrine
DECLERCQ Ludovic donne procuration à Mme CHARROIS Nicole
M. CUNAT Damien

Étai(ent) absent(s) : Mme LURION Eve-Hélène

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. RAULIN Thomas

Subventions 2023 aux associations Délibération n°2023 - 11

Date de convocation

24/03/2023

Date d'affichage

31/03/2023

Sylvie Delorme propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention aux associations ayant satisfait aux critères de présentation de leur dossier, après examen des demandes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, (moins une abstention de M. Serge RUSE étant président de l'association de la pétanque), le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Sous-Préfecture et publiée le :

31/03/2023

| | |
|---|---------|
| ABACFOM | 200 € |
| AJCB (Judo) | 777 € |
| ASCB (Handball) | 1 281 € |
| BTT (Tennis-de-table) | 336 € |
| COMITE JUMELAGE STRAELEN (subvention exceptionnelle 60 ans) | 1 100 € |
| ESBR (Football) | 2 436 € |
| GV MINISPORT | 462 € |
| K-DANSE ET GYM TONIC | 1 008 € |
| PETANQUE CLUB | 210 € |
| SMBB (Basket) | 483 € |
| TCB (Tennis) | 483 € |
| BAIO LOISIRS | 378 € |
| EURON BIEN ETRE | 378 € |

Le logo de la Commune de Bayon devra figurer sur tout support de communication des activités proposées par les associations bénéficiaires, à titre de partenaire. Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023.

Signature du secrétaire
de séance :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bayon,
Le Maire

